



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 28 mars 2011***  
**D -20110123**

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 01/03/2011

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 28 mars Deux mil onze, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG - LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI (présente de 16h55 à 17h30), M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

M. Didier CAZABONNE, M. Charles CAZENAVE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Wanda LAURENT, Mme Béatrice DESAIGUES,



## MAIRIE DE BORDEAUX

### *Cession au Département d'une emprise destinée à l'agrandissement du collège Cheverus. Décision. Autorisation.*

M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Département a programmé la restructuration complète du collège Cheverus. Le site extrêmement contraint et les faibles capacités de construction ont amené le Département à envisager une extension sur les parcelles voisines.

Dans cette perspective la Ville de Bordeaux s'est portée acquéreur de l'immeuble 11 rue de Cheverus appartenant à Sud-Ouest cadastré KH 201 d'une superficie de 261 m<sup>2</sup> environ.

Cet immeuble comporte une vaste cour qui peut être rétrocédée au Département indépendamment de l'immeuble situé en façade sur la rue de Cheverus, référencé au PSMV (plan de sauvegarde et de mise en valeur de Bordeaux) comme « étant à conserver ».

Dans un rapport en date du 22 février 2011 France Domaine a valorisé cette parcelle à 130 500 €, toutefois conformément aux règles en usage, cette cession interviendra à titre gratuit.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

**Décider**

- la cession à titre gratuit au Département d'une partie de la parcelle cadastrée KH 201 pour une superficie de 261 m<sup>2</sup> environ.

**Autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous les documents afférents à cette opération.

## ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 mars 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Hugues MARTIN**  
Adjoint au Maire



# MAIRIE DE BORDEAUX

Ville de BORDEAUX

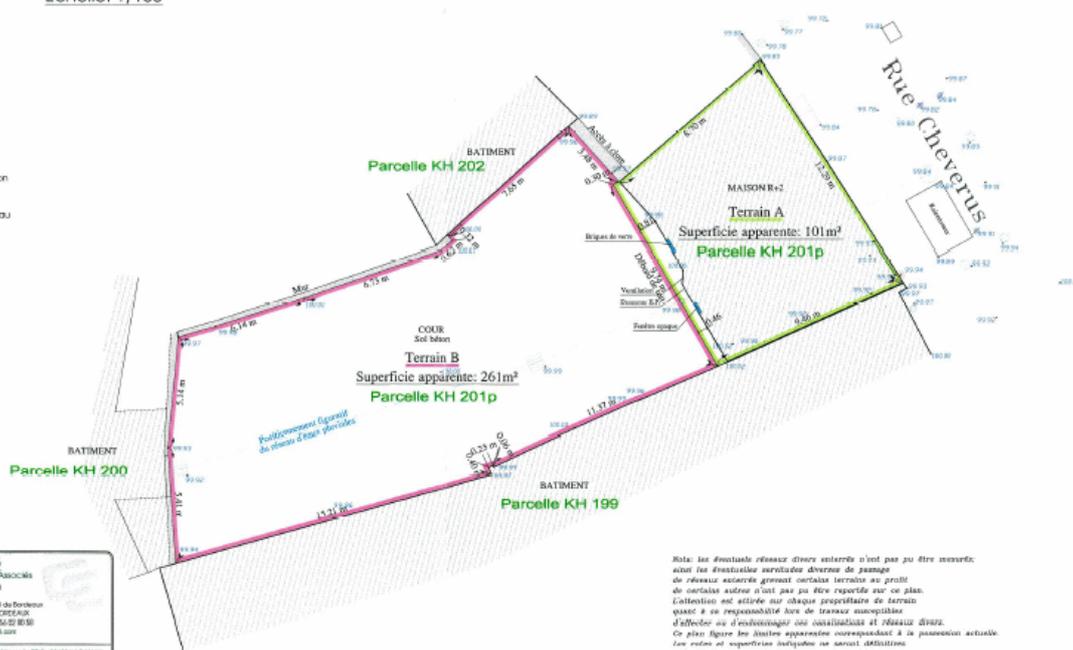
Immeuble sis 11 rue Cheverus

## PLAN DE DIVISION

Echelle: 1/150

### Légende :

- Télécommunication
- Assainissement
- Bouche à clef d'eau
- Bouche de gaz
- Point de niveau



**PARALLELE 45**  
Géomètres Experts Associés  
Bureau de Sondageur  
Christophe ARTHUR  
Expert agréé Cour d'Appel de Bordeaux  
32 rue de Trulloir - 33076 BORDEAUX  
M (0) 5 56 32 80 50  
M (0) 5 56 32 80 50  
Mail: bordeaux@parallele45.com

Siège social: PARALLELE 45 - 68 avenue de la Cité d'Argent - BP 3 - 33081 LACANAU

DATE: JAN 2011    DOSSIER N° 1084213    FICHER: 10812130V.dwg

*Nota: les éventuels réseaux divers enterrés n'ont pas pu être relevés ainsi les éventuelles servitudes diverses de passage de réseaux enterrés grevant certains terrains au profit de certains autres n'ont pas pu être reportés sur ce plan. L'attention est attirée sur chaque propriétaire de terrain quant à sa responsabilité lors de travaux susceptibles d'affecter ou d'envahir ces installations et réseaux divers. Ce plan figure les limites apparentes correspondant à la possession actuelle. Les notes et superficies indiquées ne sont définitives qu'après homologation contradictoire avec les voisins. Les coordonnées planimétriques ne sont pas reliées au système Lambert. L'attestation n'est pas reliée au système M.G.P.*